

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2026

Nombre de membres :

En exercice : 18

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le seize février, les membres du Conseil Syndical légalement convoqués, se sont réunis à la mairie d'Aube, sous la présidence de Mme Christine LEBRETON, Présidente, en session ordinaire.

Date de convocation : 04 février 2026

Présents : M.LORMEAU, Mme HOLTZAPPEL, MM. FILLEUL, COUSIN, OPRON, ROUAULT de COLIGNY, GANDIN, GAULTIER, Mme LEBRETON, MM.BATREL, POTIER, MASQUELIER, ROLAND

Excusé avec pouvoir : M.GUEUGNON a donné pouvoir à M.COUSIN.

Excusée: Mme LE BLEVEC

Absents : MM.BRIZARD, MESLIN, LEBEDEL

Mme HOLTZAPPEL a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

FINANCES

- 01/2026 Approbation du Compte Financier Unique 2025
- 02/2026 Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
- 03/2026 Vote du budget primitif 2026
- 04/2026 Participation financière 2026 des Communautés de Communes
- 05/2026 Demande de subvention complémentaire au département pour le projet de L'Aigle
- 06/2026 Demande de subvention complémentaire « Fonds vert » pour le projet de L'Aigle
- 07/2026 Demande de subvention pour le PPMAH 2026 Risle et Charentonne

COMMANDE PUBLIQUE

- 08/2026 Attribution des lots 1 & 2 du marché d'entretien 2026/2029

COMMUNICATIONS DIVERSES

01/2026 Comptabilité - Vote du Compte Financier Unique 2025

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 du Syndicat du bassin de la Risle et Charentonne,

Vu le CFU 2025 du Syndicat du bassin de la Risle et Charentonne,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote »,

Considérant que, dans ce cadre, Madame la Présidente a quitté la séance et le Conseil Syndical a siégé sous la présidence de Monsieur Serge BATREL,

Présentation du Compte Financier Unique 2025

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		204 272,74 €		5 153,24 €
Opérations de l'exercice	421 135,68 €	423 196,12 €	14 473,58 €	3 847,56 €
TOTAUX	421 135,68 €	627 468,86 €	14 473,58 €	9 000,80 €
Résultats de clôture		206 333,18 €	5 472,78 €	
Restes à réaliser				
RÉSULTATS DÉFINITIFS		206 333,18 €	5 472,78 €	

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le CFU 2025 du Syndicat du bassin de la Risle et Charentonne.

02/2026 Comptabilité – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Après avoir entendu le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025, le 16 février 2026, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le CFU fait apparaître:

- un excédent d'exploitation de 2 060,44 €
- un déficit d'exploitation de

Le Conseil syndical décide, **à l'unanimité**, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit:

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025	
Excédent global cumulé au 31/12/2025	206 333,18 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	5 472,78 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	200 860,40 €
Total affecté au c/1068	5 472,78 €
Déficit au 31/12/2025 - Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

03/2026 Comptabilité – Vote du budget primitif 2026

Madame la Présidente présente aux membres du Conseil Syndical le budget primitif 2026 ; il s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement à la somme de 1 989 752,40 €
- Section d'investissement à la somme de 12 602,78 €

En délibéré et à la majorité absolue (1 abstention M.Cousin), le Conseil Syndical vote ce budget.

04/2026 Comptabilité – Participation financière des Communauté de Communes

Madame La Présidente dit que pour équilibrer le budget 2026, les Communautés de Communes adhérentes au syndicat doivent verser une participation :

- La Communauté de Communes des Pays de L'Aigle pour 76 176 €
- La Communauté de Communes des Vallées d'Auge et du Merlerault pour 15 824 €

En délibéré et à l'unanimité, le Conseil Syndical approuve ces participations pour l'année 2026. Des titres de recettes seront émis au compte 74751 « participations GFP de rattachement » à l'encontre des 2 CDC.

05/2026 Comptabilité – Demande de subvention complémentaire au département pour le projet de L'Aigle

Dans le cadre de la Restauration de la Continuité Ecologique du centre-ville de L'Aigle, la rampe réalisée au droit du seuil de Verdun fait apparaître des dysfonctionnements. Afin de résoudre ce problème, l'ouvrage doit être refait. Ces modifications font apparaître un surcoût sur les travaux initiaux estimé à 44 728 €ht soit 53 673,60 € ttc et décomposés comme suit:

- | | |
|--|---------------|
| - Maîtrise d'œuvre (nouvelle rampe) | 14 750,00 €ht |
| - Retrait de l'atterrissement des Alliés | 16 800,00 €ht |
| - Plus-value quantitative | 10 345,00 €ht |
| - Raccordement électrique triphasé | 2 833,00 €ht |

En délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical:

- Emet un avis favorable sur ces travaux supplémentaires
- Inscrit la dépense au budget 2026
- Sollicite le département pour une aide financière au taux maximal
- Dit que le solde de la dépense sera financé sur les fonds propres du Syndicat
- Autorise Madame la Présidente à signer les pièces relatives à ce dossier

06/2026 Comptabilité – Demande de subvention complémentaire « Fonds vert » pour le projet de L'Aigle

Dans le cadre de la Restauration de la Continuité Ecologique du centre-ville de L'Aigle, la rampe réalisée au droit du seuil de Verdun fait apparaître des dysfonctionnements. Afin de résoudre ce problème, l'ouvrage doit être refait. Ces modifications font apparaître un surcoût sur les travaux initiaux estimé à 44 728 €ht soit 53 673,60 € ttc et décomposés comme suit:

- | | |
|--|---------------|
| - Maîtrise d'œuvre (nouvelle rampe) | 14 750,00 €ht |
| - Retrait de l'atterrissement des Alliés | 16 800,00 €ht |
| - Plus-value quantitative | 10 345,00 €ht |
| - Raccordement électrique triphasé | 2 833,00 €ht |

En délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical:

- Emet un avis favorable sur ces travaux supplémentaires
- Inscrit la dépense au budget 2026
- Sollicite le fonds vert pour une aide financière au taux maximal
- Dit que le solde de la dépense sera financé sur les fonds propres du Syndicat
- Autorise Madame la Présidente à signer les pièces relatives à ce dossier

07/2026 Comptabilité - Demande de subvention pour le PPMAH 2026 Risle et Charentonne

Dans le cadre du PPMAH 2026, les tronçons concernés par les travaux sont :

➤ **PPRE Risle** - Le ruisseau du Godet, de sa source au pont de la départementale D919 (Rai ; Saint-Symphorien-des-Bruyères ; L'Aigle ; Saint-Sulpice-sur-Risle), le tronçon RI09 de la

Risle, du Parc des Platanes à la limite départementale (L'Aigle ; Saint-Sulpice-sur-Risle ; Saint-Martin-d'Ecublei).

➤ **PPMAH Charentonne/ Guiel** - Du bourg (Heugon), au lieu-dit *Le Moulin de Chesnay* (Heugon) ; Le Bréquigny de sa source à l'étang du Débuzot (Saint-Evroult-Notre-Dame-Du-Bois).

Les actions concernent l'entretien et la restauration de la végétation, la gestion d'embâcles, l'équipement des prairies (clôtures, passerelles, abreuvoirs).

En délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical sollicite l'Agence de l'Eau pour une aide sur ces travaux au taux maximal et inscrit ces dépenses au budget 2026.

08/2026 Commande publique - Attribution des lots 1 & 2 du marché d'entretien 2026/2029

Madame la Présidente informe les membres du comité syndical qu'un marché à procédure adaptée ouverte a été lancé le 09 janvier 2026 pour un accord cadre à bons de commande pour les travaux de restauration et d'entretien de la Risle, la Charentonne et leurs affluents. La durée du marché comprend une période initiale de 12 mois et 3 reconductions de 12 mois sans excéder 4 ans.

Le marché est divisé en 2 lots :

Lot 1 - Travaux d'entretien de la végétation, montant maximum de 847 000 €ttc

Lot 2 - Travaux d'équipement des prairies, montant maximum de 845 000 €ttc sur la durée maximum possible.

Le classement des offres et le choix du/des attributaires sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés notés sur 100 et énoncés ci-dessous :

- **Critère 1 prix des prestations pondéré à 50**

- **Critère 2 valeur technique pondéré à 50**

- Organisation équipe 17 points
- Moyens matériels 17 points
- Références 3 points
- Méthodologie 8 points
- Sécurité et hygiène 5 points

Six entreprises ont répondu au lot 1 et cinq au lot 2.

Au vu du rapport d'analyse des offres et de l'application des critères de pondération,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ATTRIBUE** l'accord-cadre à bons de commande le **lot 1** - Travaux d'entretien de la végétation - à la société Jean FREON ELAGAGE d'Aube

➤ **ATTRIBUE** l'accord-cadre à bons de commande le **lot n°2** - Equipement des prairies, recharge granulométrique, pelle - à la société PROVERT de Bonsmoulins

➤ **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes les pièces relatives à l'exécution du présent marché.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Divers

➤ **Mr Cousin (L'Aigle)** : Qui s'occupe du vannage situé derrière la boîte de nuit, rue des Jetées? Réponse : c'est le propriétaire qui le gère.

➤ **Monsieur Gaultier (Saint-Martin d'Ecublei)** :

- Au Petit Chevaline sur le Cauche, le cours d'eau n'est jamais nettoyé et inonde une propriété située en fond de vallée. Réponse : le syndicat a demandé une expertise du cours d'eau à la DDT pour connaître son classement afin d'adapter son entretien.

- Souhaite que les statuts soient révisés afin de désigner des suppléants. Réponse : après relecture, les suppléants sont bien prévus dans les statuts.
- Est-ce que les écrevisses américaines sont classés comme nuisibles ? Réponse : oui

N'ayant plus de questions, la séance a été levée à 19h30.

Feuillet clôturant la séance du 16 février 2026 comportant les délibérations numérotées 01/2026 à 08/2026.

La secrétaire de séance,
Geneviève HOLTZAPPEL

La Présidente,
Christine LEBRETON